



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde  
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com  
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : GE1115/30270085



F 260534

Rési code :

- Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11
- Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
- Brabant tél : 02 674 57 11
- Wallonie tél : 081 432 611

1

**PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION**

<b>Responsable des travaux :</b>		<b>Installation :</b>		<b>Propriétaire / gestionnaire :</b>	
Nom, Prénom : <u>GOFFLOT</u>	Nom, Prénom : <u>CHARLIER Jean-Marie</u>				
<u>Janu</u>	Adresse : <u>118 Avenue de la Gare</u>	<u>idem</u>			
N° carte d'identité :	CP + Commune : <u>6840 Neu-Pchâteau</u>				
N°TVA : BE	Tél. : /				

**Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)**

<input checked="" type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input type="radio"/> Art 86	<input type="radio"/> Art 271bis	<input checked="" type="radio"/> ① Unité d'habitation
<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire	<input type="radio"/> Art 87	<input type="radio"/> Art 278	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art 235	<input checked="" type="radio"/> ② Unité de travail domestique
<input type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> périodique	<input type="radio"/> contrôle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> Art 276	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> ③ Parties communes
<input type="radio"/> Art 276 : renforcement	<input type="radio"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> ④ Unité de travail

**Données générales de l'installation électrique :**

Données distributeur	EAN <u>541449020708552826</u>	<input type="radio"/> EAN non communiqué	<input type="radio"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : <u>52557711</u>	Index jour : <u>664865</u>	Index nuit : <u>441802</u>
Données installation	Conçue pour U <sub>N</sub> : <input checked="" type="radio"/> 230 V <input type="radio"/> 3x230 V <input type="radio"/> 3N400 V		Type de prise de terre :
	Courant nominal maximum (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input checked="" type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100		<input type="radio"/> boucle de terre <input checked="" type="radio"/> barres / piquets
	Câble d'alimentation tableau principal : <u>4</u> X <u>4</u> mm <sup>2</sup> - Type : <u>VVB</u>		<input type="radio"/>
Description installation	Dispositif diff. gén. : <u>40</u> A / <u>300</u> mA	Nombre de tableaux : <u>2</u>	Nombre de circuits terminaux : <u>9+2</u>
	<u>Seul l'installation de photovoltaïque a été vue</u>		
Voir annexe(s)			

**Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :**

<input checked="" type="radio"/> Contacts dir.	<input checked="" type="radio"/> Contacts indir.	<input checked="" type="radio"/> Montage	<input checked="" type="radio"/> Appareils	<input checked="" type="radio"/> Matériel	<input checked="" type="radio"/> I>/section	<input checked="" type="radio"/> Schémas	<input type="radio"/> Contrôle bel de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>23</u> Ω		Isolement général : <u>0,5</u> MΩ		<input checked="" type="radio"/> Continuité de terre		<input checked="" type="radio"/> Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : <input type="radio"/> était plombé <input checked="" type="radio"/> a été plombé <input type="radio"/> n'a pas été plombé <input type="radio"/> ne peut pas être plombé							

**Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)**

<b>Infractions Nouvelle installation</b>		
<input checked="" type="radio"/> Néant		
<b>Infractions Installation existante</b>		
<input type="radio"/> Néant		
<b>Remarques</b>	Les valeurs des paramètres du système automatique de sectionnement répondent aux prescriptions DIN VDE 0126-1-1 et diffèrent du pt 2 tiret 2 l'art 235.01.d. du RGIE	Visa GRD ou mandataire :
<input type="radio"/> Néant		

**Conclusion(s) :**

La nouvelle installation est conforme **n'est pas conforme** au RGIE.

L'installation existante est conforme **n'est pas conforme** au RGIE.

**L'installation électrique doit être recontrôlée avant**  
le 12 Avril 2018 (\*)  
 par le même organisme de contrôle.

**Agent visiteur :** Nom : José TOUSSAINT Agent n° : 1118 Date : 11/04/2018

**Annexe(s) :**  Schéma(s) de position : 1  Schéma(s) unifilaire(s) : 1

**Pour le Directeur Général : Signature**  
  
 TOUSSAINT José  
 Inspecteur Electricité  
 n° 1118

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.  
 - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.  
 - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.  
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.  
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.  
 (\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

15-001 0 1 22

Annexe 1 au rapport : GEM / 15 / 30270085.

Description d'une installation photovoltaïque.

#### 1. Protection

- Différentiel tétrapolaire : 40 A / 0,3 A.
- Disjoncteur bipolaire : 2 X C16.
- Disjoncteur tripolaire :
- Disjoncteur tétrapolaire :

#### 2. Compteur vert

- Marque : ELTAKO. Type : DSZ12D - 3 X 65 A.  
N° Série : S312 002 - 1247. M13 - 1259.  
Index : 00020,58 KWh.
  
- Marque : Type :  
N° Série : Marquage MID :  
Index :
  
- Marque : Type :  
N° Série : Marquage MID :  
Index :
  
- Marque : Type :  
N° Série : Marquage  
Index :

#### 3. Onduleur :

- Marque : SMA. Type: SB2000HF - 30.  
Pac: 2000 W. Index : 9,7 KWh.  
N° de série : 2120205535.
  
- Marque : SMA. Type: SB2500TL - 21.  
Pac : 2500 W. Index : 0,011 MWh.  
N° de série : 2140002552.
  
- Marque : Type:  
Pac : Index :  
N° de série :
  
- Marque : Type:  
Pac : Index :  
N° de série :

#### 4. Panneaux :

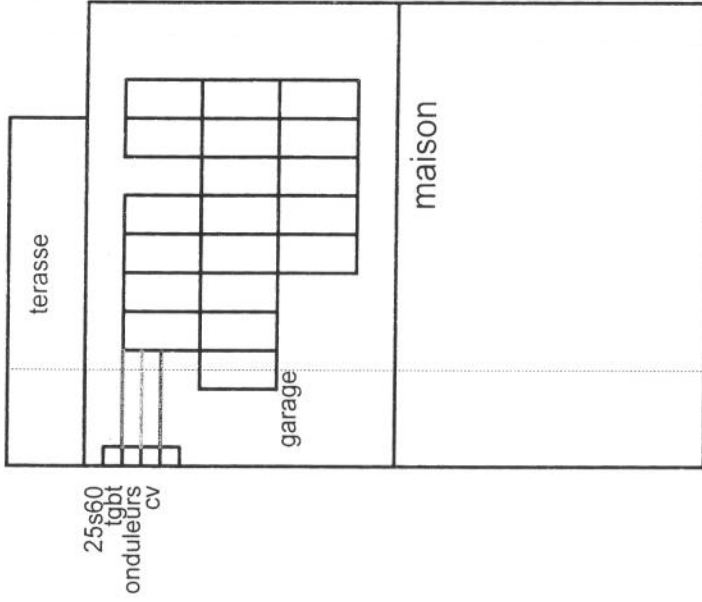
- Marque : RENESOLA. Nombre: 19.  
Puissance d'un panneau: 250 WC.  
Puissance totale: 4,75 KWC.

*Pour vu, le 11 Avril 2013*



TOUSSAINT José  
Inspecteur Electricité  
n° 1119

**19 panneaux renesola 250w noirs**



facade avant

- onduleurs : sb2000hf / sb 2500tis21
- strings : 1x10 / 1x9
- reseau : tetra 15A
- disjoncteur : 16A
- cablage entre l'onduleur et le cv : 3g4mm2
- distance : 70cm
- cablage entre compteur vert et le tgbt : 5g4mm2
- distance : 40cm
- terre 29 ohms
- cable solar positif
- cable solar negatif
- cable de terre vert/jaune 6mm2

*Pour vu, le 11 Avril 2013*



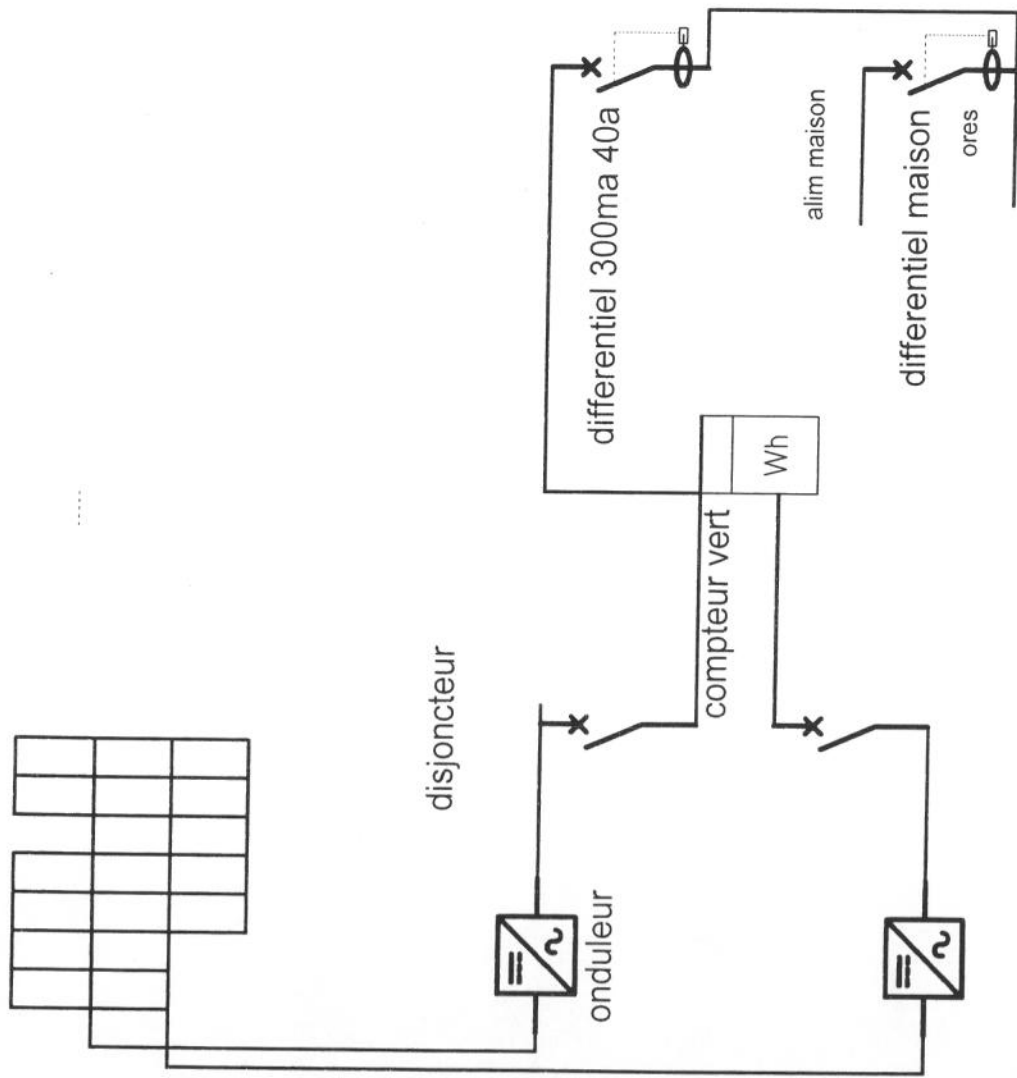
TOUSSAINT Josè  
Inspecteur Electricité

*J. Toussaint*

*Annexe 2 au rapport GENIUS/30270025*

Designation du dossier	Monsieur Charlier		Date dossier	11/4/13
	avenue de la gare n 118 6840 neufchateau		Date folio	11/4/13
Designation du folio	schéma d'implantation		Date dossier	11/4/13
			Date folio	11/4/13
		Concepteur	Date	Modifications
		Réalisateur		
		Vérificateur		
CE FOLIO A ETE REALISE AVEC LE LOGICIEL SEE TECHNICAL DU GROUPE IGE+XAO				
				1/1

**19 panneaux renesola 250w noirs**



- onduleurs : sb2000hf / sb 2500tis21
- strings : 1x10 / 1x9
- reseau : tetra 15A
- disjoncteur : 16A
- 16A
- cablage entre l'onduleur et le cv : 3g4mm2
- distance : 70cm
- cablage entre compteur vert et le tgbt : 5g4mm2
- distance : 40cm
- terre 29 ohms
- cable solar positif
- cable solar negatif
- cable de terre vert jaune 6mm2

Pour vu, le 11 Avril 2013



*Toussaint*

Annexe 3 au rapport GEM/15/130270025

Désignation du dossier <b>Monsieur Charlier</b> avenue de la gare n 118 6840 neufchateau		Date 11/4/13	Date dossier 11/4/13
Désignation du folio schéma unifilaire		Modifications	Date folio 11/4/13
Concepteur	Réalisateur	Vérificateur	1 / 1

CE FOLIO A ETE REALISE AVEC LE LOGICIEL SEE TECHNICAL DU GROUPE GEM-XAO

4 4 1 8 0.2

52 557 7M

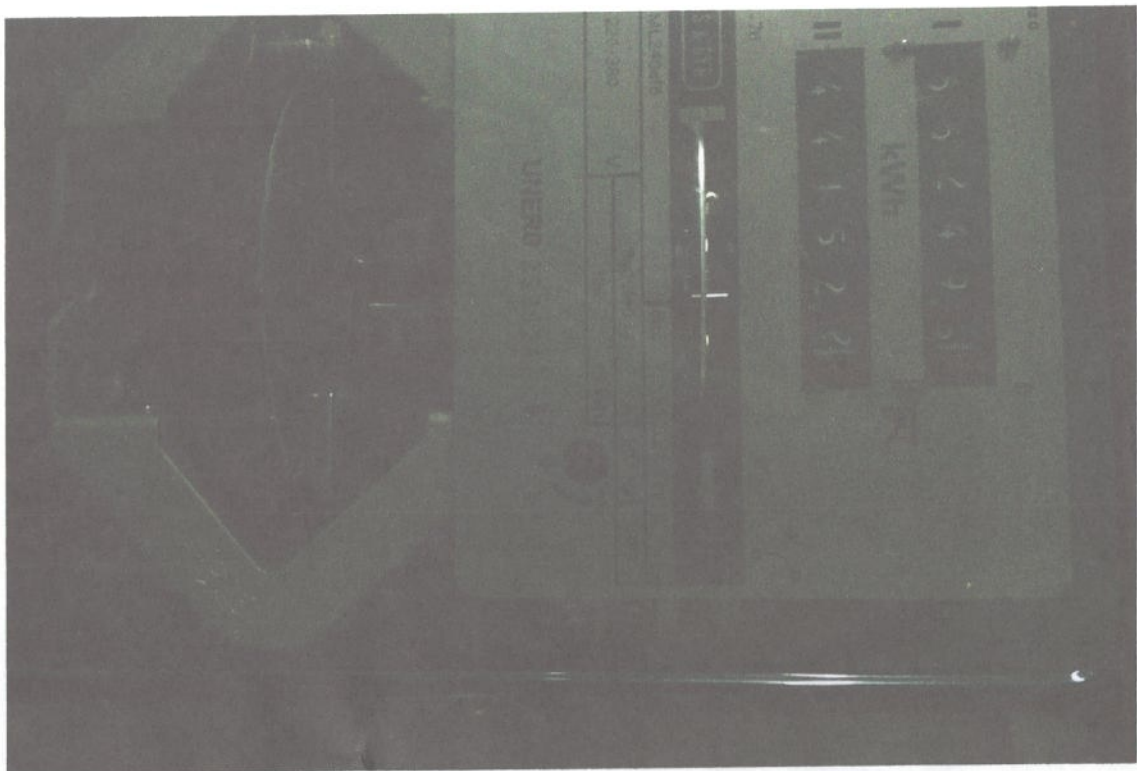
	No.	52 557 7
V	3x110/40	A 50 Hz
	120	kWh

UNERG 299924

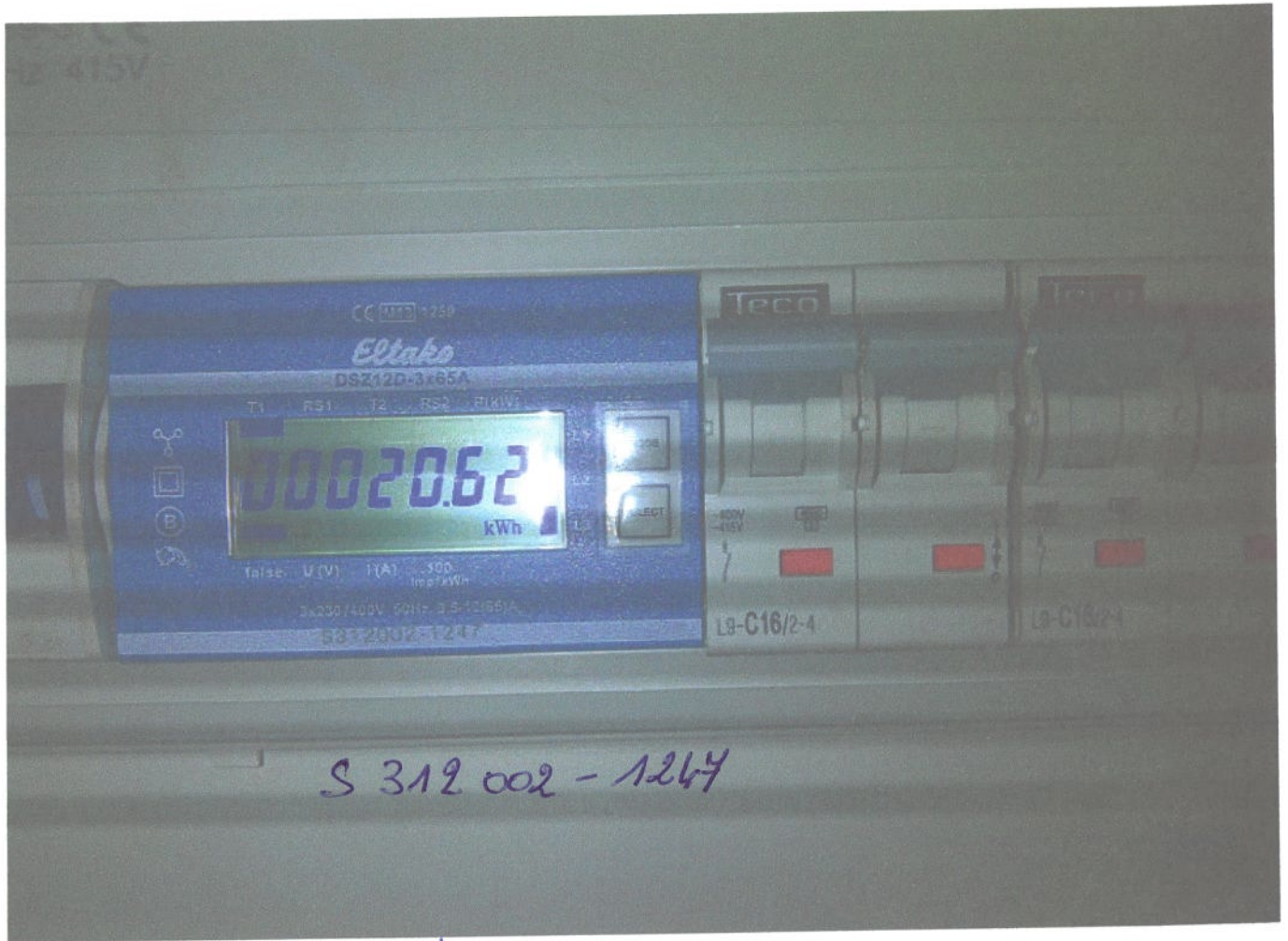
el Charlier y Marie le 11/04/13



Charlier Yell le 11/04/2013



Charlier y Marie le 13/05/13



M Charlier Jean Marie le 11/04/2013

Monsieur Jean-Marie CHARLIER  
Avenue de la Gare 118  
BE- 6840 NEUFCHATEAU

Région  
Rue N° - Code Postal Commune

INTERLUX  
Avenue du Général Patton 237 – 6700 Arlon

<b>vous demande du</b>	<b>vous référence</b>	<b>notre référence</b>	<b>date</b>
14.05.2013		41667915/BC	24.06.2013
<b>personne de contact</b>		<b>téléphone</b>	<b>fax</b>
BOT TP – Cellule 3		078/157801	063/215566

Madame, Monsieur,

En date du 14.05.2013, nous avons enregistré votre demande de mise en service et d'octroi de certificats verts pour une installation photovoltaïque ( $\leq 10$ kVA) raccordée au réseau de distribution, sise à **6840 NEUFCHATEAU AVENUE DE LA GARE 118**.

Après analyse du dossier, nous vous notifions l'accord du Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) de la mise en service d'une production décentralisée ( $\leq 10$  kVA) avec compensation de l'énergie consommée.

Nous attirons votre attention quant à notre droit d'imposer une limitation de l'énergie produite par votre installation dans l'hypothèse, par exemple, d'une saturation du réseau local et ce, le temps nécessaire à la réalisation de travaux d'adaptation du réseau de distribution (voir formulaire guichet unique, volet1, page 3/18, point 2, mise en service d'une installation).


Description de l'installation :

Code EAN : 541449020708552826  
Puissance injectée : 4,5 kVA  
Source : Panneaux photovoltaïques  
Marque et type Onduleur : 2 onduleurs SMA 2000HF-30 + 2500TL-21  
Marque, type et N° du compteur « certificats verts » : ELTAKO DSZ12D-3X65A n°S 312002-1247  
Marque, type et N° du compteur GRD : 052557711 L&G BH  
Index jour: 66486,5      Index nuit : 44180,2      relevé le : 11.04.2013

***Veuillez-vous tenir votre installateur informé du contenu de cette lettre.***

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos salutations distinguées.

Votre gestionnaire du réseau de distribution INTERLUX



J.M. ACHEN  
Fondé de pouvoir



L. COLLING  
Fondé de pouvoir



**CWaPE**  
Commission  
Wallonne  
pour l'Énergie

Monsieur JEAN-MARIE CHARLIER  
AVENUE DE LA GARE 118  
6840 NEUFCHATEAU

N/réf. : DPER\_12d27\_NOTIF\_FR - 130 324 - 01  
Numéro de téléphone : 081 33 08 10

Namur, le 22/07/2013

Vos références

**NUMÉRO DU COMPTE : 33X101238U**

**TITULAIRE (ou producteur vert) : CHARLIER JEAN-MARIE**

**DÉCLARANT : CHARLIER JEAN-MARIE**

Concerne

**SITE DE PRODUCTION : N°130 324 Photovoltaïque CHARLIER JEAN-MARIE - 4,750 kWc**

**CODE EAN : 541449020708552826**

**ADRESSE DU SITE : AVENUE DE LA GARE 118 à 6840 Neufchâteau**

**DATE DE RECEPTION PAR LE GRD DE VOTRE DEMANDE : 24/06/2013**

**DATE DE NOTIFICATION PAR LE GRD DE L'ACCORD DE MISE EN SERVICE : 24/06/2013**

Monsieur CHARLIER,

**Objet : Acceptation de votre demande d'octroi de certificats verts (CV) et de labels de garantie d'origine (LGO) pour une installation solaire photovoltaïque.**

Conformément à la procédure prévue par la réglementation applicable<sup>1</sup>, nous vous notifions, par la présente, que vous répondez aux conditions d'octroi et que votre demande est par conséquent acceptée. Votre site de production d'électricité verte est enregistré dans la banque de données de la CWaPE sous les références reprises ci-dessus.

Afin d'effectuer diverses opérations telles que l'encodage de vos relevés d'index ou les transactions de CV, nous vous donnons l'accès à l'extranet de la CWaPE. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à ce sujet dans la lettre ci-jointe.

Enfin, nous vous invitons à lire attentivement la suite de ce courrier qui vous apportera quelques précisions au sujet de la certification, de l'octroi et du marché des certificats verts.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur CHARLIER, l'expression de notre considération distinguée.

Olivier SQUILBIN

Directeur

Promotion des Énergies Renouvelables

Annexe : accès extranet IDENTIFIANT

<sup>1</sup> Arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération.



**CWape**  
Commission  
Wallonne  
pour l'Energie

**TRÈS IMPORTANT**

Monsieur JEAN-MARIE CHARLIER  
AVENUE DE LA GARE 118  
6840 NEUFCHATEAU

N/réf. : DPER\_Notif12d27\_MDP\_FR - 130 324 - 03  
Numéro de téléphone : 081 33 08 10

Namur, le 22/07/2013

Monsieur CHARLIER,

**Objet : Votre accès à l'extranet de la CWaPE - Mot de passe**

Pour compléter notre courrier précédent contenant votre identifiant, nous vous transmettons votre mot de passe personnel pour l'accès à l'extranet de la CWaPE. Celui-ci est repris dans le cadre ci-dessous. Vous serez invité à changer ce mot de passe dès votre première connexion (cf. manuel de l'utilisateur). Conservez précieusement ce nouveau mot de qui ne sera connu que de vous seul.

Vos références

**NUMÉRO DU COMPTE : 33X101238U**

**TITULAIRE (ou producteur vert) : CHARLIER JEAN-MARIE**

**DÉCLARANT : CHARLIER JEAN-MARIE**

Concerne

**SITE DE PRODUCTION : N°130 324 Photovoltaïque CHARLIER JEAN-MARIE - 4,750 kWc**

**CODE EAN : 541449020708552826**

**ADRESSE DU SITE : AVENUE DE LA GARE 118 à 6840 Neufchâteau**

**DATE DE RECEPTION PAR LE GRD DE VOTRE DEMANDE : 24/06/2013**

**DATE DE NOTIFICATION PAR LE GRD DE L'ACCORD DE MISE EN SERVICE : 24/06/2013**

Pour l'extranet <https://www.e-cwape.be>

**IDENTIFIANT (LOGIN) : voir courrier précédent**

**MOT DE PASSE INITIAL : SYljvg39**

Pour vous tenir au courant des dernières informations, abonnez-vous à notre newsletter via notre site [www.cwape.be](http://www.cwape.be). Tous les changements en matière d'octroi de certificats verts et d'utilisation de l'extranet vous seront communiqués par ce biais.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur CHARLIER, l'expression de notre considération distinguée.

Olivier SQUILBIN

Directeur

Promotion des Énergies Renouvelables



Monsieur JEAN-MARIE CHARLIER  
AVENUE DE LA GARE 118  
6840 NEUFCHATEAU

N/réf. : DPER\_Notif12d27\_ID\_FR - 130 324 - 02  
Numéro de téléphone : 081 33 08 10

Namur, le 22/07/2013

Monsieur CHARLIER,

**Objet : Votre accès à l'extranet de la CWaPE - Identifiant**

Par la présente, nous vous communiquons votre identifiant pour votre accès à l'extranet. Il s'agit d'un accès personnel pour agir au nom de CHARLIER JEAN-MARIE.

Vos références

**NUMÉRO DU COMPTE : 33X101238U**

**TITULAIRE (ou producteur vert) : CHARLIER JEAN-MARIE**

**DÉCLARANT : CHARLIER JEAN-MARIE**

Concerne

**SITE DE PRODUCTION : N°130 324 Photovoltaïque CHARLIER JEAN-MARIE - 4,750 kWc**

**CODE EAN : 541449020708552826**

**ADRESSE DU SITE : AVENUE DE LA GARE 118 à 6840 Neufchâteau**

**DATE DE RECEPTION PAR LE GRD DE VOTRE DEMANDE : 24/06/2013**

**DATE DE NOTIFICATION PAR LE GRD DE L'ACCORD DE MISE EN SERVICE : 24/06/2013**

Pour l'extranet <https://www.e-cwape.be>

**IDENTIFIANT (LOGIN) : ip3782**

**MOT DE PASSE INITIAL : voir prochain courrier**

Nous vous invitons à lire attentivement le manuel d'utilisation de l'extranet téléchargeable sur notre site web.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur CHARLIER, l'expression de notre considération distinguée.

Olivier SQUILBIN

Directeur

Promotion des Énergies Renouvelables